



ITTO

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GENERALE

ITTC(XXVI)/17 Rev.1
3 juin 1999

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

VINGT-SIXIEME SESSION
28 mai – 3 juin 1999
Chiang Mai, Thaïlande

DECISION 3(XXVI)

APPLICATION DES CRITERES ET INDICATEURS POUR L'AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS TROPICALES NATURELLES

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant la Décision 3(XXIV) relative aux « Critères et indicateurs de l'Aménagement durable des forêts tropicales naturelles » qui encourage les pays membres à appliquer les Critères et Indicateurs révisés de l'OIBT pour faire rapport sur l'Objectif An 2000 et prie instamment les pays membres de préparer des projets de mise à l'essai des Critères et Indicateurs révisés ;

Rappelant également la Décision 8(XXV) sur « L'Administration du Fonds pour le Partenariat de Bali » et notant que la mise en oeuvre des Critères et Indicateurs de l'aménagement forestier durable appuie également les buts du Fonds pour le Partenariat de Bali ;

Notant également que de nombreux pays membres de l'OIBT sont également parties prenantes d'initiatives régionales et internationales sur les Critères et Indicateurs ;

Reconnaissant que des corps de Critères et Indicateurs sont utilisés dans le monde entier pour mesurer les progrès vers l'aménagement durable des forêts et statuer sur ce dernier ;

Notant en outre que le « Guide d'application des Critères et Indicateurs de l'Aménagement durable des forêts tropicales naturelles » assistera les pays membres dans leur mise en oeuvre des Critères et Indicateurs ;

Reconnaissant également que le Guide nécessitera une plus ample révision à l'issue de sa mise à l'essai sur le terrain ;

Décide:

1. d'adopter le « Guide d'application des Critères et Indicateurs de l'aménagement forestier durable des forêts tropicales naturelles »;
2. de prier le Directeur exécutif de faire publier le Guide et de le diffuser largement aux Membres et aux organisations internationales intéressées, en particulier aux initiatives régionales et internationales sur les Critères et Indicateurs ;
3. d'autoriser le Directeur exécutif à faire le nécessaire pour opérer la prise en charge par le Compte spécial des coûts de publication et de diffusion du Guide, et invite tous les Membres à contribuer au Compte spécial à cette fin ;
4. de prier le Directeur exécutif d'organiser des ateliers de formation de formateurs à l'utilisation et à l'application larges du Guide, sur la base du mandat joint en annexe à la présente Décision;

5. d'encourager les pays membres à tester le Guide sur le terrain ;
6. de prier le Directeur exécutif d'engager deux consultants pour tester le Guide sur le terrain, en tirant partie des expériences des pays lorsqu'il y a lieu, et sur la base du mandat joint en annexe à la présente Décision;
7. de réexaminer le Guide en fonction de l'expérience acquise et du rapport des consultants sur les essais de terrain ;
8. d'autoriser le Directeur exécutif à mettre en oeuvre le financement à partir du Compte spécial des ateliers et du testage du Guide par les consultants, et inviter les Membres à contribuer au Compte spécial à cette fin ;
9. de prier le Directeur exécutif de coopérer avec les initiatives régionales et internationales sur les Critères et Indicateurs dans le monde entier et de les épauler, conformément au mandat de l'OIBT ;
10. de prier le Directeur exécutif de faciliter la participation active de l'OIBT, ainsi que sa représentation, aux groupes de travail internationaux sur les Critères et Indicateurs susceptibles d'être réunis pour envisager des définitions communes de concepts et termes essentiels liés aux Critères et Indicateurs.

ANNEXE A LA DECISION 3(XXVI)

**MANDAT DES CONSULTANTS POUR LA FORMATION ET LE TESTAGE SUR LE TERRAIN DU GUIDE
D'APPLICATION DES CRITERES ET INDICATEURS DE L'AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS
NATURELLES**

- Assister le Directeur exécutif dans l'organisation et la mise en oeuvre de quatre ateliers OIBT régionaux (en Asie, Afrique et Amérique latine) en vue de former des formateurs à l'utilisation efficace du Guide d'application des Critères et Indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles. Le but de ces ateliers est de former des participants pour les rendre en mesure de dispenser à d'autres personnes des instructions sur le bon usage du Guide, au niveau national comme à celui des unités forestières.
- Outre l'appréciation des participants aux ateliers ci-dessus, visiter quatre pays producteurs pour évaluer la clarté du Guide et tester son application effective et cohérente dans un éventail de conditions dans les pays. Ce testage est à effectuer au niveau national comme à celui des unités forestières.
- Le testage du Guide devrait s'effectuer en bénéficiant de l'expérience d'une organisation, et en coopération avec elle, celle-ci pouvant être le CIFOR, qui jouit d'une certaine expérience du testage des critères et indicateurs sur le terrain.
- Se fondant sur l'expérience des ateliers de formation et des visites de terrain, formuler des recommandations à l'OIBT portant sur la révision du Guide et de ses applications pratiques.

* * *